

EXPRIV

La formulation novatrice et unique à base de sel de diammonium* pour une gestion durable des adventices en Espaces Verts(DT-PJT, arbres et arbustes d'ornement et forêt).



MODE D'ACTION

☐ Simplicité d'emploi

- Formulation liquide facile à doser et prête à l'emploi : aucun adjuvant ou mouillant complémentaire n'est nécessaire.
- Formulation complètement soluble dans l'eau, sans odeur et non moussante.

☐ Efficacité excellente et régulière

- Diffusion optimale dans la plante.
- Grande rapidité d'action.
- Indépendant de la qualité de l'eau (effet anti-eaux dures) : aucun adjuvant ou adoucisseur n'est nécessaire
- Pas de passages répétés.

■ Souplesse d'emploi

- Faible délai sans pluie après application : 2 heures.
- Adaptation des doses d'utilisation en fonction de la flore observée.
- Compatible avec l'ensemble des herbicides (selon la législation sur les mélanges).

□ Plus grande sécurité

- Surfactants d'origine naturelle entièrement dégradables (4 à 6 jours).
- Conditionné en bidon S-pac.

CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

EXPRIM EV bénéficie d'une formulation unique et originale, à base de 360 g/l de glyphosate (sel de diammonium*) + Galaxie d'ions.

Cette formulation est optimisée par une nouvelle génération de surfactants brevetés Syngenta : les surfactants APG non io-niques, d'origine végétale (à partir du glucose de maïs), parfaitement sélectifs et entièrement dégradables.

La galaxie d'ions : 2 fonctions

- Empêcher les ions antagonistes de se combiner au sel de diammonium (sur la feuille et dans les eaux dures).
- Accompagner le sel de diammonium jusqu'aux sites

Surfactants APG: 2 fonctions

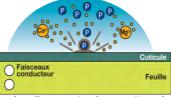
- Favoriser l'étalement des gouttes de bouillie à la surface des feuilles.
- Faciliter la pénétration du sel de diammonium.

Contrairement aux formulations classiques, celle de EXPRIM EV optimise les 4 phases nécessaires pour véhiculer rapidement la totalité du sel de diammonium dans les tissus végétaux des adventices.

PHASE 1:

Favoriser le contact et la rétention

Grâce aux surfactants APG. la formulation



EXPRIM EV évite les rebondissements des gouttes de bouillie, favorise leur étalement et prolonge l'humidité de la goutte dans le temps. Un maximum de sel de diammonium est en contact avec la cuticule.

PHASE 2 Eviter les blocages

La galaxie d'ions de

EXPRIM EV bloque



les ions antagonistes (Ca2+ et Mg2+) dans la bouillie ainsi qu'à la surface des feuilles. Les ions antagonistes sont précipités : l'intégralité du sel de diammonium est maintenue active et est prête à traverser la cuticule de la feuille

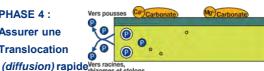
PHASE 3:

Obtenir une pénétration maximale



La douceur des surfactants spécifiques à la formulation **EV** permet d'éviter les phénomènes phytotoxiques fréquents avec les adjuvants : brûlures superficielles au niveau de la cuticule empêchant la pénétration des substances actives.

PHASE 4: Assurer une **Translocation**



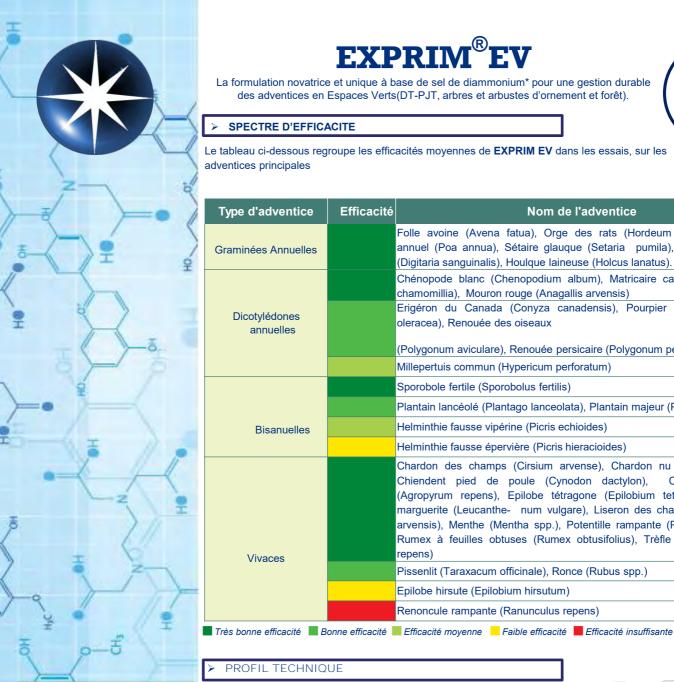
Protégé par la galaxie d'ions, le EXPRIM EV migre sans points de rupture jusqu'aux vaisseaux conducteurs des mauvaises herbes et est véhiculé par systémie dans toute la plante (pousses, racines, rhizomes et stolons). Les adventices sont ainsi rapidement et complètement détruites

NOTA Cette documentation est le résultat de nos

connaissances et de nos expériences du produit. Elle est donnée à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application dans chaque cas particulier données de sécurité est disponible sur simple demande.







La société LANGUEDOC CHIMIE

dispose d'un agrément d'entreprise

exerçant une activité de distribution

de produits phytopharmaceutiques.

Agrément phytopharmaceutique N°

déchets

selon la

vigueur

valorisation ou



La formulation novatrice et unique à base de sel de diammonium* pour une gestion durable des adventices en Espaces Verts(DT-PJT, arbres et arbustes d'ornement et forêt).

SPECTRE D'EFFICACITE

Le tableau ci-dessous regroupe les efficacités moyennes de EXPRIM EV dans les essais, sur les adventices principales



Type d'adventice	Efficacité	Nom de l'adventice				
Graminées Annuelles		Folle avoine (Avena fatua), Orge des rats (Hordeum murinum), Pâturin annuel (Poa annua), Sétaire glauque (Setaria pumila), Digitaire sanguine (Digitaria sanguinalis), Houlque laineuse (Holcus lanatus).				
Dicotylédones annuelles		Chénopode blanc (Chenopodium album), Matricaire camomille (Matricaria chamomillia), Mouron rouge (Anagallis arvensis) Erigéron du Canada (Conyza canadensis), Pourpier potager (Portulaca oleracea), Renouée des oiseaux (Polygonum aviculare), Renouée persicaire (Polygonum persicaria)				
		Millepertuis commun (Hypericum perforatum)				
		Sporobole fertile (Sporobolus fertilis)				
		Plantain lancéolé (Plantago lanceolata), Plantain majeur (Plantago major)				
Bisanuelles		Helminthie fausse vipérine (Picris echioides)				
		Helminthie fausse épervière (Picris hieracioides)				
Vivaces		Chardon des champs (Cirsium arvense), Chardon nu (Carduus nutans), Chiendent pied de poule (Cynodon dactylon), Chiendent rampant (Agropyrum repens), Epilobe tétragone (Epilobium tetragonum), Grande marguerite (Leucanthe- num vulgare), Liseron des champs (Convolovulus arvensis), Menthe (Mentha spp.), Potentille rampante (Potentilla reptans), Rumex à feuilles obtuses (Rumex obtusifolius), Trèfle rampant (Trifolium repens)				
***************************************		Pissenlit (Taraxacum officinale), Ronce (Rubus spp.)				
		Epilobe hirsute (Epilobium hirsutum)				
		Renoncule rampante (Ranunculus repens)				

PROFIL TECHNIQUE

PLUS SIMPLE

lors des manipulations : fermeture efficace (pas de fuite), graduation visible (précision du dosage), intérieur lisse (rinçage facilité, pas de perte de produits).

PLUS SÛR

pour l'applicateur et l'environnement : gros goulot et système anti glouglou (pas d'éclaboussures), plus d'opercule (plus de contact et de gestion déchets), ergonomie adapté (plus facilement préhensible).

PLUS SÉCURISÉ

par rapport aux fraudes et aux contrefaçons : marquage gravé du bouchon et bidon, filigranes sur étiquette.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



LANGUEDOC CHIMIE

ZI la Coupe -CS 90518 - 11100 NARBONNE / Tél 04 68 41 70 70 Fax 04 68 42 40 01 / www.languedoc-chimie.fr



NOTA

Éliminer les

réglementation

privilégiant la recyclage.

Cette documentation est le résultat de nos cette documentation est le resultat de nos connaissances et de nos expériences du produit. Elle est donnée à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application dans chaque cas particulier. La Fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande.





La formulation novatrice et unique à base de sel de diammonium* pour une gestion durable des adventices en Espaces Verts(DT-PJT, arbres et arbustes d'ornement et forêt).

> HOMOLOGATIONS

Pour les usages en DT / PJT et espaces verts sur zones perméables



Usage	Cible	Dose/ha*	Dose pour bouillie 100 L d'eau*	Dose pour 100 m²*	ZNT
 Désherbage PJT "allées de parcs, jardins, trottoirs, cimetières, voies de communication".	Annuelles	3 l/ha	0,75 L	30 ml	5
 Désherbage total (DT) "sites industriels, voies ferrées". Traitement dirigé au pied des 	Bisannuelles	5 l/ha	1,25 L	50 ml	mètres
arbres et arbustes d'ornement. Préparation de terrain avant implantation de pelouses et massifs. Destruction des gazons dégradés avant renouvellement.	Vivaces (traitement en taches) **	6 l/ha	1,5 L	60 ml	

^{*} Sur la base d'un mouillage de 400 l/ha

Selon l'avis au J.O. du 8 octobre 2004, respecter une quantité annuelle maximum de 2880 g de matière active par hectare et par an sur zones perméables (soit une seule application sur les bisannuelles et les vivaces, et 2 au maximum sur les annuelles).

Pour les usages en DT / PJT et espaces verts sur zones imperméables (traitement en taches)

Usage	Cible	Dose/ha*	Concentration*	Dose pour bouillie 100 L d'eau*	ZNT
Désherbage PJT "allées de parcs, jardins, trottoirs,	Annuelles (traitement en taches)	3 l/ha	0,75 %	0,75 L	5
cimetières, voies de communication".	Bisannuelles (traitement en taches)	6 l/ha	1,5 %	1,5 L	mètres
 Désherbage total (DT) "sites industriels, voies ferrées". 	Vivaces (traitement en taches)	6 l/ha	1,5 %	1,5 L	

Sur la base d'un mouillage de 400 l/ha.

Selon l'avis au J.O. du 8 octobre 2004, traiter uniquement en taches et respecter une quantité annuelle maximum de 1500 g de matière active par hectare et par an sur zones imperméables. Soit un équivalent, pour une surface imperméable colonisée à hauteur de 10%, à une possibilité de 5 traitements maximum par an

Pour les usages en forêts

Usage	Cible	Dose/ha*	Dose pour bouillie 100 L d'eau*	Dose pour 100 m2*	ZNT
Désherbage / débroussaillage de préparation avant une plantation ou un semis,	Annuelles	3 l/ha	0,75 L	30 ml	5
 Désherbage sous futaies avant régénérations naturelles (même sur graine au sol), Dégagement localisé des feuillus et des résineux (en 	Bisannuelles	6 l/ha	1,25 L	50 ml	mètres
traitement dirigé), Entretien des pare-feux, des pistes et des clôtures.	Vivaces	6 l/ha	1,5 L	60 ml	

^{*} Sur la base d'un mouillage de 400 l/ha.

Pour les usages en pépinières

our los usages en pepinieres						
Usage	Cible	Dose/ha*	Dose pour bouillie 100 L d'eau*	Dose pour 100 m2*	ZNT	
Préparation de terrain avant implantation	Annuelles	3 l/ha	0,75 L	30 ml	5	
Désherbage plantation	Bisannuelles (avant mise en culture) Bisannuelles (après plantation)	5 I/ha 6 I/ha	1,25 L 1,5 L	50 ml 60 ml	mètres	
	Vivaces (traitement en taches)**	6 l/ha	1,5 L	60 ml		

^{*} Sur la base d'un mouillage de 400 l/ha

Selon l'avis au J.O. du 8 octobre 2004, respecter une quantité annuelle maximum de 2200 g/ha et par an en pépinières et plantations.



LANGUEDOC CHIMIE

ZI la Coupe –CS 90518 – 11100 NARBONNE / Tél 04 68 41 70 70 Fax 04 68 42 40 01 / www.languedoc-chimie.fr



privilégiant la valorisation ou le recyclage.

déchets

selon la

vigueur

La société **LANGUEDOC CHIMIE** dispose d'un agrément d'entreprise exerçant une activité de distribution de produits phytopharmaceutiques. Agrément phytopharmaceutique **N°**

NOTA:

Éliminer les

réglementation

Cette documentation est le résultat de nos connaissances et de nos expériences du produit. Elle est donnée à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application dans chaque cas particulier. La Fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande.

^{**} En traitement localisé par taches (selon arrêté) : concentration de la bouillie exprimée pour 100 L d'eau : 2%.

^{**} En traitement localisé par taches (selon arrêté) : concentration de la bouillie exprimée pour 100 L d'eau : 2%.



NOTA

Cette documentation est le résultat de nos

connaissances et de nos expériences du produit. Elle est donnée à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à

son application dans chaque cas particulier

disponible sur simple demande.

données de sécurité est

EXPRIM[®]**EV**

La formulation novatrice et unique à base de sel de diammonium* pour une gestion durable des adventices en Espaces Verts(DT-PJT, arbres et arbustes d'ornement et forêt).



Recommandations d'emploi

EXPRIM EV bénéficie d'une formulation optimisée, prête à l'emploi, ne nécessitant pas l'ajout de mouillant ou adjuvant.

Diluer le produit dans l'eau pour obtenir la dose souhaitée.

Traiter sur adventices développées en conditions poussantes, en dehors des heures chaudes de la journée. Exclure les périodes de gel.

Ne pas traiter par temps pluvieux : 2 heures minimum sans pluie après application.

Délai minimum requis pour le travail du sol ou l'implantation d'une culture :

- 1 jour après le traitement pour les adventices annuelles,
- 7 jours pour les adventices bisannuelles et vivaces.

Utiliser un cache pour éviter les projections sur les plantes à conserver.

Ne traiter que les plantes à détruire. Toute partie verte touchée sera détruite.

- En cas de mélange, respecter la réglementation en vigueur selon l'arrêté du 7 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015.
- **Délai de rentrée dans la parcelle** : Attendre le séchage complet de la zone traitée pour les Allées de parcs, Jardins et Trottoirs (PJT) et 6 heures pour les autres cultures (Désherbage Total, forêts et pépinières).
- Formulation : concentré soluble (SL).
- Conditionnement : 5 litres.
- AMM N°2080105 (EXPRIM EV)

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées*: se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta-pro.fr.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



